



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
02 décembre 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 28
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Excusés ou absents : 5

Date d'affichage :
02 décembre 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, Mme RONDET, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme HUBERT à Mme FOURNIER, M. PATIN à Mme VAN DE WALLE et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. GEIGER, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

108-2025 – ELECTION DE LA ROSIERE 2026 ET VOTE DU TROUSSEAU

9.1.5 Divers

Mme FOURNIER présente ce dossier

Trois jeunes filles avaient présenté leur candidature à l'élection de la Rosière 2026 mais à ce jour il ne reste qu'une seule candidate, les deux autres jeunes filles s'étant désistées.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, communication, Enseignements et Artistiques » du 20 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Délizia CHAMEAU-PEREIRA obtient 21 voix

Délizia CHAMEAU-PEREIRA, ayant obtenu 21 voix sur 23 votes, est déclarée élue Rosière 2026.

Montant de la somme allouée à la Rosière pour l'achat de son trousseau

Chaque année le Conseil municipal vote le montant alloué à la Rosière pour son trousseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide que la commune acquittera directement auprès des fournisseurs les factures d'achats effectués par la Rosière pour sa tenue, chaussures, robe et accessoires, à hauteur d'un montant maximum de 1 300 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2026.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

**Date de mise en ligne sur le site
de la Commune : 12 / Décembre / 2025**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télécours : <https://citoyens.telerecours.fr>